



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JANVIER 2015

Présents : Régine BRICHET, Delphine RIPOCHE, Jacques LEBRUN, Marie GAUTREAU, Mado PARENTEAU, Laïd AOUDJ, Nathalie TURCAS, Anne ROMÉ, Frédéric LEBRUN, Véronique PICHÉREAU, Henri SAULGRAIN, Claire GAUDRON, Monique CHANET, Robert MARION, David LAGLEYZE, Céline FOURREAU, Emmanuel NOZAY

Excusés : Sébastien PERROTIN (pouvoir à Delphine RIPOCHE), Cédric TECHER

Secrétaire de séance : Mado PARENTEAU

Date de La Convocation : 26/12/14

Diffusion : Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

ORDRE DU JOUR

Demande de subvention DETR 2015
Approbation de la modification simplifiée du PLU
Tarifs du Restaurant Scolaire
Décisions Modificatives sur Budget 2014
Engagement de dépenses sur Budget 2015
Acquisition de terrain
Convention Vigi Foncier
Devis SIEMML Réparation Eclairage Public
Questions diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<p>Approbation du compte rendu précédent (sauf point sur les tarifs du restaurant scolaire inscrits à l’ordre du jour)</p> <p><u>2 dossiers supplémentaires à ajouter</u></p> <p><u>1°) Demande de subvention DETR 2015 (RB) :</u> Chaque année, une demande de subvention de Développement et Equipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être faite pour certains investissements. Les projets susceptibles d’être retenus vous seront présentés lors de la réunion. <i>Un dossier complet accompagné d’une délibération doit être déposé au plus tard le 14 février.</i></p> <p><u>2°) Approbation de la modification simplifiée du PLU (DR) :</u> Le 03 juillet dernier, le conseil municipal a engagé la modification simplifiée, le dossier a été mis à disposition du public pendant un mois, du 1^{er} au 30 octobre dernier et n’a soulevé aucune remarque particulière et le bilan a été présenté lors de la réunion du 04 décembre. <i>Le Conseil Municipal doit donc approuver par délibération le dossier définitif</i></p> <p><u>3°) Tarifs du restaurant scolaire (MG) :</u> Lors de la précédente réunion, le bilan du restaurant scolaire a suscité plusieurs questionnements. Lors de la dernière réunion d’adjoints, il a été convenu de remettre à l’ordre du jour les tarifs 2015 avec les explications sur le déficit. <i>Le Conseil Municipal abrogera la précédente délibération et votera les tarifs 2015</i></p>	<p>RAS</p> <p>Adhésion unanime pour les points supplémentaires : Acquisition du terrain JUGÉ et changement de dénomination de SPLA en SPL avec approbation des statuts</p> <p>Accord unanime du Conseil Municipal pour présenter 3 dossiers éligibles à la DETR : Grange, Parking et Mairie</p> <p>Approbation unanime de la modification simplifiée du PLU</p> <p>Après quelques précisions sur le déficit de fonctionnement du restaurant scolaire, accord du Conseil Municipal pour maintenir la hausse de 5 % des tarifs 2014, soit 3.35 € pour les enfants de la commune et 3.50 € pour les hors communes.</p>

4° Décisions modificatives (MCM):

Des dépenses non prévues au budget ou dépassant les crédits ouverts doivent être payées sur l'exercice 2014 et doivent faire l'objet d'une décision modificative.

Une délibération validera ces décisions modificatives

5° Engagement de dépenses sur 2015 (MCM):

La signature du VEFA a été faite le 19 décembre dernier et autorise le Maire à payer 10 % du bâtiment multi générationnel, soit la somme de 39 960 € à PODELIHA.

Cette somme étant à verser avant le vote du budget en mars, doit faire l'objet d'un engagement de dépenses préalable au vote du budget 2015.

6° Travaux à la gare et acquisition de terrain :

6° Acquisition de terrain (JL):

Les terrains « BARAIZE », situés place de l'Alerte, ont fait l'objet d'une division en accord avec la commune et le propriétaire.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour accepter la superficie à acquérir et fixer le prix d'acquisition, frais de notaires inclus.

7° Convention VIGI Foncier (JL) :

La SAFER a développé un portail « VIGI FONCIER » permettant aux collectivités de suivre en temps réel tous les mouvements fonciers d'origine agricole ou de trouver des références sur le prix des terres depuis 2011 sur leur territoire.

Ce portail doit faire l'objet d'une convention à passer entre les communes et VIGI FONCIER et donc d'une délibération autorisant le maire à signer cette convention

8° Fonds de concours au SIEML (JL) :

Le SIEML doit intervenir pour le remplacement de la lanterne d'éclairage public située au 6/8 rue de Quatrebarbes .

Les travaux de 728.68 € HT font l'objet d'une prise en charge par la commune pour un montant de 546.51 € et doivent être approuvés par délibération.

9 °) Société Publique Locale d'Aménagement :

QUESTIONS DIVERSES :

Infos multiservices - Théâtre

INFOS DIVERSES :

Infos SICTOM

Accord unanime

Accord du Conseil Municipal pour engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2015 pour un montant de 50 000 euros

Approbation du Conseil Municipal pour acquérir une portion de terrain pour faire des travaux d'assainissement des eaux pluviales à la gare. Le SIAEP prendra une partie des travaux de réfection de fossé et de la haie en charge – Montant total des travaux, acquisition de terrain comprise : environ 20 000 euros

Accord unanime pour l'acquisition des terrains à proximité de la salle de l'Alerte à 57 € le m², pour une superficie de 1 784 m² – Le CAUE fait une étude (restitution le 23 février à 11 h) pour l'aménagement de ces parcelles.

Ce dossier, arrivé tardivement, nécessite d'être approfondi et sera traitée à la réunion du 5 février

Approbation du Conseil Municipal pour régler la somme de 546.51 € au SIEML pour la réparation d'une lanterne – Une demande sera faite auprès de l'assureur pour une éventuelle prise en charge des frais occasionnés sur l'éclairage public par des tiers

Le Conseil Municipal valide la transformation de la Société Publique Local d'Aménagement (SPLA) en Société Publique Locale de l'Anjou et en approuve les statuts

Accord de principe sur la réfection du théâtre de la salle de l'alerte ainsi que de la grange. Des jeunes et bénévoles seront sollicités

Pour les nouveaux lotissements, le ramassage des ordures ménagères se fera également en porte à porte

